

et son offre de faire réduire les cérémonies au minimum indispensable, avec dispense de l'assistance à la messe pour certaines catégories de personnes, décide, à l'unanimité :

“ Sur l'avis des membres du *Bureau de santé* appartenant à la profession médicale: 1o que le temps n'est pas encore venu de lever les restrictions concernant les églises et les autres lieux où se réunissent les foules; 2o que, dans tous les cas, il ne lui est pas permis de dispenser qui que ce soit de l'observance d'un règlement ou d'une résolution édictée par le *Conseil central d'hygiène*; 3o que la gravité de la situation est encore telle qu'un relâchement des règlements concernant la fermeture des églises et des autres endroits où peut se rassembler le public pourrait amener une recrudescence de la maladie. — En conséquence, le *Bureau* regrette de ne pouvoir se rendre à la demande de Sa Grandeur Mgr l'archevêque. ” — Certifié.

Le secrétaire du *Bureau de santé*,

FRED. PELLETIER.

LE VENDREDI—1er NOVEMBRE
ET LE DIMANCHE—3 NOVEMBRE 1918

LES lettres qu'on vient de lire, celle de Mgr l'archevêque et celle de M. le secrétaire du *Bureau de santé* de Montréal, expliqueront plus tard aux curieux d'histoire le fait extraordinaire que tous nos lecteurs connaissent bien et dont ils ont eu à souffrir avec nous, ces trois jours-ci: comme les dimanches précédents, nos églises ont dû rester fermées toute la matinée. Pas de messe solennelle au grand jour de la Toussaint, pas d'office le jour des morts, et, aujourd'hui encore, le dimanche 3 novembre, nos curés ont célé-

bré leur messe
psalmiste nous
secundum mag
ô Dieu puiss
votre miséric

Quand nos
portes de nos
nous invitent,
besoin de cette
temps. D'ente
ce matin, com
dimanches pré
seigneur nous i
se, c'est vraim
personnel de n
petit nombre, o
cachette, ainsi
quelques-unes d
nes à empêcher
me. Ici, à la cath
messe dans une
à genoux sur la
mée de la grand
sans doute, lui f
cependant, touc
aux enfants du
Certes, nous n
vais exemple co
nière. Mgr l'ar
Conseil provinci
réal sans avoir n
30 octobre ont